

Eric Keslassy  
Najat Vallaud-Belkacem

# Pluralité visible et égalité des opportunités

# Pluralité visible et égalité des opportunités

Eric Keslassy

Najat Vallaud-Belkacem

avec la collaboration de Julie De Clerck

## S O M M A I R E

<b>Renforcer la République...</b> .....	5
<b>Incipit méthodologique</b> .....	11
Les <i>minorités visibles</i> plutôt que les <i>ethnies</i> ...	12
La <i>pluralité visible</i> plutôt que la <i>diversité</i> ...	13
<b>Inégalités réelles, discriminations et cécité collective :</b>	
<b>les processus à l'œuvre...</b> .....	16
Une droite (globalement) opportuniste...	21
Une gauche (globalement) en retard...	24
Au-delà de l'universalisme...	27
<b>Vers une égalité des opportunités à l'école</b>	
<b>et au travail</b> .....	30
L'institution scolaire .....	30
Le marché du travail .....	49
<b>Vers une égalité des opportunités dans les médias</b>	
<b>et la vie politique</b> .....	60
Donner des couleurs aux médias .....	63
De la pluralité visible en politique .....	68
<b>En guise de conclusion</b> .....	79

**Eric Keslassy**, sociologue, enseigne notamment à l'IEP de Lille. Il a publié de nombreux ouvrages dont *De la discrimination positive* (Bréal, 2004) et *Tous égaux ! Sauf...* (avec Martine Véron, Le Cavalier Bleu, 2006). Il a activement participé au débat public en rédigeant le rapport *Ouvrir les grandes écoles à la diversité* (Institut Montaigne, 2006) et la note *Ouvrir la politique à la diversité* (Institut Montaigne, 2009).

**Najat Vallaud-Belkacem**, juriste de formation, est élue conseillère régionale Rhône-Alpes en 2004 en charge de la culture. Porte-parole de Ségolène Royal lors de la campagne présidentielle, elle devient adjointe au maire de Lyon en 2008 et conseillère générale du Rhône, fonctions qu'elle occupe aujourd'hui. Elle est également secrétaire nationale du Parti socialiste en charge des questions de société.

**Julie De Clerck** est politiste, diplômée de Sciences Po-Paris et normalienne.

## **INTRODUCTION**

### **RENFORCER LA RÉPUBLIQUE...**

Depuis le milieu des années 2000, la société française s'interroge explicitement sur elle-même et certains de nos repères fondamentaux semblent se déplacer. C'est toute une vision relativement stable et partagée de la société, de la nation, du rôle des religions, de la place des communautés dans la République, de la constitution des identités individuelles et collectives, de l'intégration, mais aussi de l'égalité des chances, de la lutte contre les discriminations et même du mérite individuel qui se trouve bouleversée, sans qu'une perspective de solutions nouvelles se dégage pour autant.

Alors que la droite semble d'abord se servir de ces débats pour détourner l'attention de l'opinion publique au

moment où le bilan de ses « réformes » est extrêmement critiqué, la gauche tente de mener à bien sa réflexion sur ces enjeux sociaux de première importance.

Mais la gauche socialiste n'est-elle pas, d'une certaine façon, tombée dans un piège à double fond en accréditant malgré elle l'idée pernicieuse qu'il existerait deux conceptions possibles d'une République égalitaire : l'une qui serait de gauche et l'autre de droite, opposant l'immobilisme au mouvement, la naïveté au pragmatisme réaliste, l'archaïque au moderne. L'une aurait pour but de régler concrètement les difficultés des gens. L'autre s'accrocherait à de vieux principes inadaptés aux nouvelles réalités sociales, culturelles ou religieuses du pays.

Rien ne serait plus grave que d'entériner une telle vision. C'est l'une des ambitions de cet essai que de reformuler et de revitaliser les termes de ce débat. Ce dernier est en effet essentiel pour tous ceux qui veulent renouer avec les idéaux d'une République laïque, sociale, émancipatrice, égalitaire et généreuse, sans verser dans un républicanisme

classique et autoritaire dont le récent débat sur le port du voile intégral en France a illustré toute l'impuissance. La reconnaissance de la diversité d'origine des citoyens est pourtant au cœur du rêve français ou de la « promesse » française, pour reprendre le terme de Barack Obama<sup>1</sup> à propos du creuset américain.

Nous estimons qu'il existe aujourd'hui un vrai risque que certains tentent de faire de cette reconnaissance de la diversité non plus une promesse, mais un tombeau pour les valeurs républicaines. Nous assistons en effet à la lente ascension d'une logique hier cantonnée à l'extrême droite de l'échiquier politique. Celle-ci se trouve aujourd'hui au centre du jeu, dessinant en creux une société dans laquelle chacun est sans cesse renvoyé à son identité, tous dressés les uns contre les autres, suspects de se placer hors de la communauté nationale à la moindre expression de différence.

C'est la deuxième ambition assumée de cet essai : offrir des armes à la gauche pour que son projet de société conti-

---

1. Discours d'investiture à la Maison-Blanche, Washington, 20 janvier 2008.

nue d'incarner un idéal d'intégration et d'égalité, un idéal d'émancipation pour les individus, un idéal de justice, d'équité, de liberté et de fraternité. Dans cette perspective, nous postulons que l'urgence se situe tout autant sur le plan des idées que dans une capacité collective à reprendre l'offensive dans la lutte contre les inégalités.

De ce point de vue, les émeutes qui ont secoué la France en 2005, par exemple, paraissent bien lointaines. Presque oubliées. Pourtant, le problème de fond qu'elles semblaient poser n'a pas été résolu. Les récents événements de Grenoble viennent nous le rappeler avec une acuité particulière. On compte bien quelques réalisations ponctuelles mais, de manière générale, les belles promesses se sont évanouies... accréditant finalement l'idée que rien n'a changé.

C'est bien pourquoi nous avons choisi de centrer notre propos sur les minorités dites visibles, sans pour autant considérer qu'une lutte plus globale contre les inégalités sociales ne soit pas indispensable. Mais si ces deux

questions (ethniques/sociales) se rejoignent souvent, elles ne sauraient complètement se confondre. Dès lors, il convient d'interroger cette notion de diversité qui s'est imposée dans le paysage public ces dernières années à la lumière notamment de sa faible force opératoire. Lui seront préférés les concepts de *pluralité visible* et d'*égalité des opportunités*.

En matière d'éducation, la correction doit s'appuyer sur des critères socio-économiques. Mais notre enquête nous a confortés dans l'idée que deux champs fondamentaux de la société française – en ce qu'ils sont porteurs de symboles et de la nécessité d'être exemplaires – doivent être considérés comme spécifiques : les médias et la vie politique. Dans ces domaines, nous pensons que la « visibilité » des acteurs doit être prise en compte.

Toutefois, nous devons être bien compris : notre opposition aux quotas ethniques est sans ambiguïté. Nous y sommes hostiles pour des raisons philosophiques (fragmentation du corps social et injustice de la procédure) et sociologiques (difficulté à réaliser des statistiques ethniques publiques).

Mais il faut être clair : si de nouvelles émeutes éclatent, il est probable que la solution des quotas ethniques sera défendue par des avocats à la fois plus nombreux et plus virulents. Il faut donc proposer des pistes d'action permettant d'éviter cette dangereuse perspective.

Entre les tenants d'un républicanisme pur et dur qui pensent que le temps pourra tout résoudre et les différentialistes qui souhaitent complètement ethniciser les rapports sociaux, une troisième voie mérite d'être explorée : celle de l'*égalité des opportunités* comme moyen de prendre en compte la *pluralité visible* de la société, avec le souci de rendre enfin effective la promesse républicaine d'égalité.

## INCIPIT MÉTHODOLOGIQUE

### *Les minorités visibles plutôt que les ethnies...*

Le langage français lié aux discriminations cherche en permanence un terme objectif pour qualifier les populations qu'il vise. Le mot *ethnie* qui s'est imposé ces dernières années peut renvoyer à une multitude de définitions<sup>2</sup>. Le fait qu'il n'ait pas un sens univoque piège le débat public. Et de fait, d'aucuns l'utilisent avec une certaine pudeur sémantique qui ne trompe pas, en lieu et place du mot « race ». Pour notre part, nous avons fait le choix de ne pas

---

2. Nous rejoignons ici les observations du Comedd, présidé par le démographe François Héran, qui concluent à l'existence d'au moins cinq acceptions : l'ethnique comme moyen d'euphémiser une vision raciale ; l'ethnie au sens anthropologique (groupe infranational aux caractéristiques propres) ; la dimension du recensement américain, qui associe ethnie et race ; l'assignation ethno-raciale du discriminatoire ; et le sens de la statistique européenne (accepté en France), pour lequel l'ethnie renvoie au pays d'origine ou à celui des parents (sans charge identitaire). Notre position se rapproche de la dernière définition, mais nous y ajoutons le critère de « visibilité ».

utiliser ce concept, qui nous semble enfermer les individus dans leur groupe d'origine ; au contraire, nous souhaitons déterminer les moyens qui pourraient leur permettre d'échapper à cette éventuelle assignation.

Il faut pourtant nommer les populations qui doivent bénéficier de mesures correctrices. Nous nous sommes arrêtés sur le vocable *minorités visibles* qui, selon nous, regroupe les personnes issues d'une immigration récente (africaine<sup>3</sup> et asiatique) ou nées dans les DOM-TOM (ou qui en sont originaires). Tout en gardant à l'esprit les réserves qu'il peut susciter, il nous paraît offrir l'avantage décisif de mettre en avant le critère de la visibilité. Si la société française a toujours été multiculturelle, il nous semble en effet évident que c'est le problème de la différence visible de certaines populations qui se pose aujourd'hui avec acuité. Dans notre esprit, la « visibilité » ne se résume pas à la couleur de la peau ou à l'origine. Par exemple, le prénom et le nom – ou même l'adresse de naissance ou de domiciliation – en

3. A l'exclusion des pieds-noirs, qui ont une trajectoire bien différente.

font également partie, tant ils demeurent des facteurs de discrimination.

### ***La pluralité visible plutôt que la diversité...***

Le concept de diversité s'est imposé dans le débat public<sup>4</sup>. On le retrouve désormais dans des textes de loi et dans le titre d'un haut commissaire à la Diversité et à l'égalité des chances. Si ce vocable a sans aucun doute permis de faire avancer la question et d'éveiller les consciences<sup>5</sup>, il ne nous paraît plus suffisamment opérant aujourd'hui. La diversité sert désormais à désigner des publics trop différents et qui répondent à des problématiques trop peu comparables. De quelle diversité parle-t-on ? Celle des âges ? Des origines sociales ? De l'orientation sexuelle ? Du handicap, alors qu'une loi oblige les entreprises de plus de vingt salariés à respecter un quota ? Du genre, alors que la loi sur la parité en politique a été votée ?

4. Ouvrage de synthèse *La Diversité. Impératif ou idéal* d'Hervé Marchal (Ellipse, 2010) peut être utilement consulté.

5. Eric Keslassy a lui-même contribué à installer ce terme de diversité dans le débat public en rédigeant le rapport *Ouvrir les grandes écoles à la diversité* (Institut Montaigne, 2006) et la note *Ouvrir la politique à la diversité* (Institut Montaigne, 2009).

Or, encore une fois, il nous semble tout sauf souhaitable, pour la problématique qui nous intéresse, de mettre en place de tels quotas. Indéniablement, la diversité est devenue une sorte de fourre-tout qui rend le débat très confus, un terme qu'il convient de revitaliser pour mieux lui redonner sens et efficacité, ou... d'éviter. Un exemple frappant peut être trouvé du côté des entreprises qui, bien souvent, communiquent sur leur action pour « promouvoir la diversité » – sans autre précision. Tandis que beaucoup entendent dans ce discours qu'un effort est réalisé en direction des minorités visibles, on constate en réalité que les actions visaient d'abord les femmes et les personnes handicapées, combats nécessaires mais d'une autre nature. A cet égard, et nous y reviendrons, la signature des fameuses chartes de la diversité a fréquemment servi à s'acheter une vertu à peu de frais.

De manière générale, nous estimons donc que le terme diversité est aujourd'hui dévoyé et qu'il convient de l'interroger sérieusement. Notre réflexion se concentrant sur la dimension *ethnique* de la diversité, nous avons forgé le

néologisme de *pluralité visible*. Ce dernier nous semble plus à même de décrire la réalité que nous analysons. Par *pluralité visible*, nous entendons en effet une société consciente de la richesse de son corps social, et mobilisée pour la cultiver. Non pas tant pour céder à un effet de mode ou colorer ses effectifs que pour donner sens à un principe d'égalité qui reconnaisse les individus dans leur singularité. Nous espérons ainsi éviter un autre écueil fréquemment relevé dans le discours sur la diversité : charrier avec lui les préjugés circulant sur les individus qu'il prétend aider. Si un jeune des quartiers est embauché dans une entreprise, ce serait avant tout pour sa « gnaque » ou sa créativité. Pourquoi ne serait-ce pas d'abord pour ses compétences ?

## **INÉGALITÉS RÉELLES, DISCRIMINATIONS ET CÉCITÉ COLLECTIVE : LES PROCESSUS À L'ŒUVRE...**

La société française prend peu à peu conscience de cette pluralité visible. Trop lentement, mais sûrement. Et, s'il faut condamner la façon dont le débat sur l'identité nationale a été organisé, ainsi que les excès auxquels il a donné lieu, force est de constater qu'il a paradoxalement contribué à installer l'idée que la nation est plurielle. D'une certaine manière, la question légitime qui se pose désormais est de savoir comment penser notre identité collective – concept nécessairement évolutif – compte tenu de la multiplicité des origines qui composent notre corps social.

Penser cette identité consiste d'abord à faire en sorte que chacune de ses composantes se sente en mesure d'y appartenir. Encore faut-il pour cela être également considéré et équitablement traité. La réalité est tout autre. Depuis quelques décennies déjà, l'absence de mobilité sociale et le

développement d'une « société de l'entre-soi »<sup>6</sup> ont installé l'idée que l'on est prisonnier de sa condition, de son territoire et de son apparence. La République, censée être aveugle à ces caractéristiques, n'a pas encore trouvé les moyens de rendre ses valeurs crédibles, si bien que les minorités visibles ont tendance à s'approprier les stigmates qui leur sont opposés et à valoriser parfois une différence bien souvent fantasmée. Ce que traduit la révolte grondante des quartiers populaires, c'est d'abord la frustration de se sentir rejeté de la communauté nationale et l'absence de perspectives d'avenir. Nul besoin d'attendre un nouvel embrasement des cités pour comprendre que l'on ne peut être le pays de la passion pour l'égalité et, dans le même temps, laisser tant de nos concitoyens vivre ainsi frappés du sceau de l'inégalité.

Si certains comptent encore sur le temps pour résoudre ces problèmes, nous considérons, nous, que l'égalité ne se décrète pas. Il est aujourd'hui absolument impératif de

6. Nous empruntons cette expression à Eric Maurin, *Le ghetto français. Enquête sur le séparatisme social*, Seuil, 2004.

mettre en place des mesures de correction pour éviter que le repli sur soi et le communautarisme, déjà à l'œuvre, ne se renforcent. La tâche est ardue, mais c'est en décortiquant méthodiquement les processus de relégation sociale et de discrimination que l'on combattra le mieux les préjugés et les amalgames.

Les minorités visibles<sup>7</sup> se trouvent, de fait, en forte surreprésentation dans les zones urbaines défavorisées qui se sont formées sur notre territoire. Littéralement « assignées à résidence », elles vivent la ségrégation spatiale dans des quartiers repoussoirs mal entretenus et souvent mal desservis, dans lesquels les organismes de logement social ont, durant des décennies, effectué des regroupements par origine nationale. Elles y cumulent de nombreux handicaps qui finissent par faire système pour empêcher leur pleine insertion sociale, économique et politique. Les jeunes générations éprouvent la plus grande difficulté à

---

7. Rappelons ici que c'est là notre sujet. Cela ne signifie pas que nous oublions que l'ensemble des milieux populaires et une grande partie des classes moyennes méritent d'être aidés avec la même intensité et dans la même urgence.

quitter ces « lieux de relégation » compte tenu d'un échec scolaire de plus en plus préoccupant ; lorsqu'elles parviennent, à force de volonté, à dépasser ces immenses difficultés et cherchent à entrer sur le marché du travail, elles se heurtent encore trop fréquemment au mur de verre de la discrimination.

Déconsidérées sur le marché du travail, les minorités visibles le sont aussi au quotidien dans leur rapport aux institutions. Les fréquents remaniements du code de la nationalité, tout autant que les amalgames soigneusement entretenus dans certains discours politiques, font peser sur elles une suspicion structurelle quant à la légitimité de leur appartenance à la nation. Trop souvent victimes d'un traitement sécuritaire de leurs difficultés sociales, cibles privilégiées de contrôles de police<sup>8</sup> « répétitifs » et maladroits trop rarement condamnés dans le discours politique, elles entretiennent avec l'autorité publique des rapports faits de défiance et de ressentiment. Devant cette faillite

---

8. De ce point de vue, l'abandon de la police de proximité a indéniablement aggravé la situation.

du modèle républicain, les femmes et les hommes politiques prononcent des discours bien intentionnés mais ont beaucoup de mal à passer aux actes.

Actuellement au pouvoir, la droite n'a jamais mis en œuvre le plan Marshall des banlieues promis lors de la campagne présidentielle. Elle s'évertue même aujourd'hui à remettre en cause l'une des rares réalisations concrètes de ces dernières années sur ces questions : la Halde (Haute Autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité), cette autorité administrative indépendante vouée à « disparaître » dans un ensemble plus vaste et hétérogène appelé le Défenseur des droits. Ce recul est extrêmement inquiétant.

Les actions de la gauche – plus consciente de la nécessité de lutter contre les inégalités sociales – mériteraient, elles, d'être renforcées dans le sens d'une meilleure reconnaissance de la pluralité visible de la société. Faut-il rappeler, par exemple, que le dernier gouvernement de Lionel Jospin était parfaitement monochrome ? Le rapport de ces deux orientations politiques aux minorités visibles est en réalité

très différent. Par conséquent, il est intéressant de s'arrêter sur le processus conduisant chacune d'entre elles aux positions et aux discours adoptés.

### *Une droite (globalement) opportuniste...*

Le rapport de la droite à la question de la diversité est ambivalent. Depuis 2007, l'UMP tente de persuader l'opinion qu'elle sait s'adapter aux transformations de la société, mais peine à masquer l'exploitation politique qu'elle fait de la diversité<sup>9</sup> et retombe vite dans ses dangereux travers lorsqu'elle chasse sur les terres du Front national. Les classiques de campagne de l'UMP retrouvent ainsi régulièrement de la vigueur : immigration, sécurité, laïcité, « burqa »... Les déclarations de Gérard Longuet, président du groupe UMP au Sénat, à la veille des dernières élections régionales, sont loin d'être anodines. A propos du renouvellement de la présidence de la Halde, il a décrit Malek Boutih comme un « homme de grande qualité mais

9. L'UMP s'est clairement lancée dans un calcul électoraliste. Certains indécis et même certains citoyens plutôt de gauche peuvent se laisser convaincre par ses idées économiques, mais refuseront tout compromis avec le racisme.

[...] pas le bon personnage ». Pourquoi ? Il ne fait pas partie du « corps français traditionnel », il est « extérieur »<sup>10</sup>. L'écart de Brice Hortefeux<sup>11</sup> ainsi que ceux de Nadine Morano<sup>12</sup> et du maire UMP de Gussainville<sup>13</sup> au cours du débat sur l'identité nationale, montrent bien qu'une partie de la droite peine à dissimuler ses opinions profondes.

Le discours sur la « diversité » permet à la droite d'illustrer à bon compte l'idéologie libérale qu'elle défend. Ceux qui réussissent sont d'abord ceux qui le veulent et le méritent ; ce qui, en creux, signifie que ceux qui ne parviennent pas à échapper à leur condition sociale en sont les principaux

10. La citation complète, prononcée lors du *Questions d'infos* LCP-France Info-AFP du 10 mars 2010, est la suivante : « Il vaut mieux que ce soit le corps français traditionnel qui se sente responsable de l'accueil de tous nos compatriotes. Si vous voulez, les vieux Bretons et les vieux Lorrains – qui sont d'ailleurs en général Italiens ou Marocains – doivent faire l'effort sur eux-mêmes de s'ouvrir à l'extérieur. » « Si vous mettez quelqu'un de symbolique, extérieur, vous risquez de rater l'opération. »

11. Le 4 juin 2010, le ministre de l'Intérieur a été condamné par le tribunal correctionnel de Paris pour injure raciale après les propos suivants adressés le 5 septembre 2009 à un jeune militant UMP d'origine arabe : « Quand il y en a un, ça va. C'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes. » Brice Hortefeux a fait appel.

12. Lors d'un échange public organisé dans les Vosges, le 14 décembre 2009, dans le cadre du débat sur l'identité nationale, la secrétaire d'Etat chargée de la Famille et de la Solidarité a demandé au « jeune musulman (...) qu'il aime son pays, qu'il trouve un travail, qu'il ne parle pas verlan, qu'il ne mette pas sa casquette à l'envers ».

13. A la toute fin du mois de novembre 2009, avant une séance du débat sur l'identité nationale, André Valentin a déclaré à un journaliste de France 2 : « Ce débat est plus qu'utile, il est même indispensable. Il est temps qu'on réagisse, parce qu'on va se faire bouffer (...). Par qui, par quoi... Y en a déjà dix millions... dix millions que l'on paye à rien foutre. »

responsables. C'est sous ces réserves qu'elle envisage la promotion de la diversité qui abandonne le plus grand nombre à leur sort, tout en fabriquant une élite issue de ses rangs.

Reprenant le schéma mis en place par George Bush (pensé par Karl Rove, son principal stratège politique), Nicolas Sarkozy a pris des décisions inédites et fortes, en nommant en 2007 trois ministres « issus de l'immigration », dont Rachida Dati au poste régalien de ministre de la Justice. S'il ne faut pas négliger la part d'affichage et de calcul politique, l'effet symbolique de ces nominations demeure puissant. Comme les débats sur la discrimination positive ou sur le droit de vote des étrangers aux élections locales, elles ont conduit à banaliser l'idée de la pluralité visible de la société française et à montrer par l'exemple que les plus hautes fonctions de l'Etat ne sont pas interdites aux minorités visibles. Quelles qu'en soient les motivations, la parole et l'action de Nicolas Sarkozy et de son gouvernement ont pu briser quelques tabous. Reste que la campagne des élections régionales et surtout le récent discours de Grenoble établissant un lien entre immigration et délinquance et

proposant de traiter différemment les Français en fonction de leur origine<sup>14</sup> ont définitivement fait tomber le masque : à droite, la mode ne semble plus à la « diversité ».

### *Une gauche (globalement) en retard...*

Bien saisir le positionnement actuel de la gauche sur la place des minorités visibles dans la société française nécessite un détour par le passé. La gauche a toujours entretenu un rapport complexe avec l'immigration : le Parti socialiste, créé en 1971, est très rapidement confronté à la crise économique qui conduit le gouvernement de Valéry Giscard d'Estaing à contrôler fermement l'entrée des immigrés sur le territoire<sup>15</sup>, attitude que le Parti socialiste ne combattrait

14. « La nationalité doit pouvoir être retirée à toute personne d'origine étrangère qui aurait volontairement porté atteinte à la vie d'un fonctionnaire de police, d'un militaire de la gendarmerie ou de toute autre personne dépositaire de l'autorité publique », discours de Nicolas Sarkozy à Grenoble, 30 juillet 2010 ; et notons la terrible alternative proposée par Christian Estrosi au micro d'Europe 1 : « Mais quelqu'un qui, il y a trois ans, quatre ans, s'est organisé, a voulu démontrer par tous les moyens qu'il avait le droit à la nationalité française, et bien nous disons à celui-là : accepter nos lois ou les violer, il faut choisir. Tout simplement, Français ou voyou, il faut choisir », 9 août 2010.

15. Il n'est pas très original, en cas de crise, de chercher à restreindre les flux migratoires de travail. Mais le gouvernement de droite de l'époque freine également l'immigration familiale et décide d'inciter les travailleurs immigrés à retourner dans leur pays d'origine. A partir de 1980, les expulsions « musclées » se multiplient. Les étrangers deviennent les premiers « responsables » du chômage de masse, notamment dans les classes populaires (ce qui explique en partie le fait que le Front national devient rapidement le premier parti ouvrier). Ajoutons que la volonté de faire partir les travailleurs immigrés rend inutile toute politique d'insertion.

qu'assez mollement<sup>16</sup>. Face aux mesures de la droite, l'idée principale consiste alors à renforcer l'aide au développement des pays dont l'immigration est originaire. Depuis 1975, officiellement, l'immigration en France n'existe plus. Si bien qu'il n'est pas nécessaire de réfléchir à ses conséquences sur la société. Les politiques considèrent alors quasiment tous qu'il n'existe qu'une immigration de travail (ce qui implique le retour dans son pays de l'immigré venu pour des raisons économiques) alors que se développe en réalité une immigration familiale que l'élite politique a longtemps étrangement ignorée. Les enfants d'immigrés sont Français en vertu du droit du sol et n'ont aucune envie/raison d'accepter de vivre dans le pays de naissance de leurs parents.

La très grande difficulté de la gauche à reconnaître la pluralité visible du corps social provient d'une négation à la racine. Longtemps, les minorités visibles, issues d'une immigration impensée, ne peuvent être prises en compte

16. Cette politique est à rapprocher de la logique défendue par les syndicats qui, à l'époque, penchent plutôt pour un arrêt de l'immigration, ayant conservé une vision malthusienne du marché du travail. Le raisonnement est que de nombreux Français sont sans emploi et que la présence des immigrés mène à une baisse globale des salaires des classes populaires.

comme une donnée fondamentale de la société française. La gauche au pouvoir aura peiné à définir une politique d'immigration cohérente : rien n'est mis en place pour accueillir les étrangers – qui pourtant continuent d'arriver – et pour favoriser leur intégration.

La carte de séjour de dix ans, en 1983, est un progrès resté sans suite. Quelques mois plus tard à peine, la lutte contre l'immigration clandestine redevient un objectif martelé par le gouvernement de gauche, occultant la question bien plus fondamentale de l'immigration légale. Et les promesses non tenues en ce qui concerne le droit de vote des étrangers aux élections locales et l'abolition de la « double peine » – finalement réalisée par la droite (!) – ont créé un malentendu structurel entre les minorités visibles et le Parti socialiste.

Pourtant, les Français « issus de l'immigration » ont longtemps maintenu un vote à gauche. Par un faux paradoxe, il semble aujourd'hui que cela ne les ait pas aidés. Considérant ce vote comme acquis, le Parti socialiste n'a pas toujours fait preuve d'une grande considération pour la pluralité visible de

notre pays, effort que l'on est en droit d'attendre d'une formation politique progressiste. Si le Parti socialiste est intraitable en ce qui concerne le racisme, il accuse un certain retard s'agissant de la reconnaissance de la pluralité visible.

### *Au-delà de l'universalisme...*

Une valeur fondatrice de la gauche peut paradoxalement freiner cette prise de conscience : l'universalisme qui, dans une acception rigide, peut conduire à une vision étriquée et dès lors inefficace du modèle républicain. Pour renforcer la cohésion nationale, pour faire en sorte que l'égalité formelle devienne enfin l'égalité réelle, il nous paraît nécessaire d'adapter notre perception de la justice sociale en la fondant sur davantage d'équité. Cela nécessite de regarder un certain nombre de réalités en face. Non, les inégalités et les discriminations à l'œuvre en France ne sont pas uniquement le fait des conditions sociales. Non, la lutte contre les inégalités socio-économiques, qu'il faut mener le plus énergiquement possible, ne suffira pas pour résoudre le problème de la mise à l'écart liée à la couleur de la peau ou du nom.

Il nous a semblé utile de forger un autre concept, pour éviter ceux qui s'avèrent trop connotés ou déjà piégés : *l'égalité des opportunités*. Notre ambition : formuler des propositions qui permettent d'offrir à chaque citoyen les mêmes opportunités, quelles que soient son origine sociale ou sa couleur. Cette idée repose sur un principe unique : tenir compte des avantages et des handicaps des individus au moment de leur appliquer une règle, en considérant que l'égalité de traitement peut être productrice d'inégalité. C'est ce qui la distingue de l'égalité des chances, notion qui persiste à considérer les individus égaux sur la ligne de départ. Nous souhaitons donc que les minorités visibles puissent se voir donner les mêmes opportunités d'obtenir un diplôme qualifiant, de s'insérer sur le marché du travail et d'accéder aux mandats publics. L'objectif est bien, à terme, de renforcer la seule communauté reconnue par la République : celle des citoyens.

L'égalité des opportunités doit pouvoir remettre en marche une mobilité sociale en panne. Nos élites économiques, médiatiques et politiques, trop uniformes socialement et

ne reflétant pas la pluralité visible de la société, ont besoin de s'ouvrir de toute urgence... C'est l'égalité des opportunités contre les ghettos, tous les ghettos ! La gauche doit donc transcender l'universalisme républicain comme outil politique de construction de l'égalité réelle, pour éviter de tomber dans la négation de l'individu comme sujet. Par souci d'efficacité, il convient de mieux considérer les citoyens dans leur singularité, l'idée étant que l'on peut servir efficacement un projet collectif tout en personnalisant les traitements.

Dans cette perspective, la lutte contre les discriminations doit elle aussi être envisagée comme un moyen de rendre la société à la fois plus juste et plus solidaire – et non pas seulement comme une fin. Il s'agit de faire en sorte que l'individu encore trop souvent perçu comme « différent » puisse se fondre dans la masse, que la « diversité » ou même la pluralité visible deviennent des concepts politiques invalidés par une réalité sociale qui aura enfin su rendre l'égalité effective pour tous.

## **VERS UNE ÉGALITÉ DES OPPORTUNITÉS À L'ÉCOLE ET AU TRAVAIL**

### *L'institution scolaire*

#### *Combattre les inégalités à la racine*

« La performance du système éducatif français a, au cours de ces dernières années, plutôt diminué, sous l'effet de son incapacité à lutter contre les inégalités<sup>17</sup> », observait le dernier rapport de la Cour des comptes. Le bilan est sévère mais connu : l'Education nationale ne parvient pas à assurer la mission d'égalité des chances qu'elle se donne. Pire encore, loin de réduire les inégalités sociales, l'école tend à les reproduire, voire à les renforcer. C'est ainsi que seuls 18 % des élèves issus d'un milieu social défavorisé obtiennent leur baccalauréat, contre 78 % des enfants de condition aisée. L'échec devient une prophétie autoréalisatrice, pas seulement du fait de l'inefficacité du système scolaire, mais aussi à

cause de la force du fatalisme cultivé dans les milieux les plus défavorisés.

Si nous ne croyons pas que l'institution scolaire discrimine selon les origines ou la couleur de la peau, force est d'admettre que ces caractéristiques coïncident dans la majorité des cas avec la précarité sociale. Une forme de cumul de handicaps (sociaux, culturels, géographiques...) aboutit alors à éloigner sans équivoque un certain nombre d'enfants appartenant aux minorités visibles des opportunités de réussite scolaire.

Les inégalités sont si fortes et commencent si tôt que Jacques Attali pouvait conclure dans un rapport de 1989 : « En poursuivant jusqu'à l'absurde, on pourrait même sans doute établir que la majorité des élèves des plus grandes écoles françaises ont commencé leur scolarité dans une ou deux centaines de classes maternelles. » Vingt ans après, l'analyse reste sans aucun doute vraie. C'est bien dès le plus jeune âge que s'enclenche la dynamique inégalitaire : le poids du redoublement au CP des élèves des familles les

17. L'Education nationale face à l'objectif de la réussite de tous les élèves, rapport public thématique de la Cour des comptes, juin 2010.

plus modestes laisse à penser que la différenciation sociale est déjà forte à cinq ans. Les difficultés scolaires sont largement déterminées avant l'entrée au collège<sup>18</sup>. Les enfants défavorisés connaissent une sortie du système scolaire plus forte et plus précoce, une orientation plus fréquente vers l'enseignement professionnel, et enfin un retard scolaire plus important que la moyenne. Les explications sont nombreuses et bien identifiées : la précarité, la taille du logement, le rapport des parents à l'institution scolaire, leur maîtrise de la langue, la structure familiale ou encore l'intensité des pratiques culturelles et sportives des enfants...

L'ambition des politiques d'éducation prioritaire, impulsées par Alain Savary en 1981, a été de surmonter ces difficultés en donnant plus aux élèves qui ont moins. Il est ainsi pris

---

18. Alice Davailon et Emmanuelle Nauze-Fichet indiquent notamment que, parmi les élèves entrés au collège en 1995, 95,2 % des enfants de cadres et 97,9 % des enfants d'enseignants sont parvenus au CE2 sans avoir redoublé. Ils ne sont que 73,8 % chez les enfants d'ouvriers non qualifiés et 69,5 % chez les enfants d'inactifs. Cet impact se retrouve au collège, où les écarts entre groupes sociaux sont encore plus importants : 95,6 % des enfants d'enseignants entrés en sixième en 1995 sont parvenus en quatrième générale trois ans plus tard. Ils ne sont que 56,3 % pour les enfants d'ouvriers non qualifiés (« Les Trajectoires scolaires des enfants "pauvres" », *Éducation & formations*, n° 70, décembre 2004).

acte du fait que l'offre scolaire n'est pas homogène et que les élèves, selon leur milieu social, ne sont pas placés dans des situations identiques. Dès lors, il va s'agir d'attribuer davantage de moyens matériels et humains aux établissements scolaires situés dans des territoires défavorisés.

Force est de constater cependant que cette politique n'a que très imparfaitement rempli ses objectifs<sup>19</sup>. Les moyens supplémentaires attribués aux ZEP ont insuffisamment conduit à l'instauration d'heures supplémentaires, mesure qui aurait bénéficié aux élèves eux-mêmes. La prime de sujétion censée stabiliser le personnel, en particulier le plus qualifié, n'y est quant à elle pas parvenue. Le passage en ZEP a même eu tendance à provoquer une évolution adverse dans la composition de la population scolaire. Cela suggère un effet de stigmatisation et une érosion de la mixité sociale, dont on sait pourtant depuis longtemps qu'elle emporte un effet positif sur la réussite collective des élèves. Le bilan n'est globalement pas très satisfaisant.

---

19. Roland Bénabou, Francis Kramarz et Corinne Prost, « Zones d'éducation prioritaire : quels moyens pour quels résultats ? », *Economie et statistique*, n° 380, septembre 2005.

Loin de disqualifier le principe de l'éducation prioritaire, ce constat doit conduire à améliorer le ciblage des moyens sur les établissements les plus en difficulté. Ainsi, ce n'est qu'en réduisant significativement le nombre d'élèves par classe<sup>20</sup> que l'on peut espérer d'importants progrès. De même, pour améliorer la qualité des cours et la durée de présence des enseignants affectés en ZEP, il conviendrait d'inciter les professeurs les plus expérimentés à y travailler, notamment par une revalorisation des rémunérations et la définition de pédagogies adaptées, plutôt que d'envoyer de jeunes fonctionnaires y faire leurs classes. Sans peut-être tout à fait approuver le modèle mexicain, qui consiste en deux corps d'enseignants recrutés via des concours différents, avec des salaires différents, en fonction du public auquel ils seront confrontés, il est nécessaire de reconnaître (et de valoriser) la spécificité des enseignants affectés dans ces ZEP.

20. Thomas Piketty et Mathieu Valdenaire, *L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français : Estimations à partir du panel primaire 1997 et du panel secondaire 1995*, Paris, ministère de l'Éducation nationale, 2006.

L'absence de bilan des « réseaux ambition réussite » (RAR) ne nous permet pas de porter un jugement définitif sur cette réforme mise en œuvre en 2006. Néanmoins, les récentes décisions gouvernementales nous paraissent aller résolument à rebours de cette politique de ciblage. Le ministre de l'Éducation nationale, Luc Chatel, a en effet adressé aux recteurs une douzaine de pistes pour supprimer des postes dans le cadre de la politique de non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux partants à la retraite. Entre autres choses, il s'agirait d'augmenter les effectifs par classe en primaire, de continuer à diminuer la scolarisation des enfants âgés de deux ans, d'augmenter le nombre de professeurs vacataires (non titulaires). Il est également envisagé de supprimer les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) et de continuer à fermer des établissements de moindre importance en milieu rural... Environ 40 000 postes ont déjà été supprimés entre 2008 et 2010. La poursuite de cette politique purement comptable conduit nécessairement au démantèlement de l'éducation prioritaire et devrait approfondir les difficultés au lieu de les corriger.

Quant à la suppression de la carte scolaire, dont les effets pervers ne sont atténués que par le *busing*<sup>21</sup> de fait des collectivités locales en charge des transports scolaires, elle a contribué depuis trois ans à accentuer l'effet de ghettoïsation de certains établissements<sup>22</sup>. Cette réforme est dangereuse en ce qu'elle entend substituer la responsabilité individuelle des parents à la responsabilité collective de l'institution scolaire. Le gouvernement a introduit une concurrence<sup>23</sup> qui, loin d'être pure et parfaite, réduit la mixité sociale et accentue la ségrégation vécue par certains établissements. Ces derniers concentrent non seulement les difficultés sociales, mais aussi les élèves d'origine étrangère. Une forme de relégation scolaire vient désormais renforcer la relégation urbaine et sociale déjà à l'œuvre. L'assouplissement de la carte scolaire accentue les effets d'évitement et favorise une tendance à l'entre-soi et à la

21. Le *busing* a été mis en place pour la première fois aux Etats-Unis en 1971. Il s'agit d'un système de transport scolaire ayant pour but de favoriser la mixité sociale (et/ou raciale) dans les établissements scolaires publics.

22. Enquête sur l'assouplissement de la carte scolaire, SNPDEN, mai 2010.

23. « Avant, il existait un service d'éducation. A partir du moment où on a offert un choix, on a instillé l'idée qu'il existait une différence entre les collèges. Et c'est sur cet *a priori* que chaque parent construit ses propres critères de choix », explique Philippe Tournier, secrétaire général du SNPDEN.

peur de l'autre qui détermine une bonne part de la fragmentation sociale, et par extension scolaire.

Plutôt que de valider politiquement l'idée qu'il existe de bons et de mauvais établissements et de s'en remettre au marché<sup>24</sup>, d'autres choix auraient pu être faits pour maintenir la mixité sociale. Le gouvernement n'a prévu aucun mécanisme d'incitation à l'accueil de populations défavorisées, alors qu'il aurait pu par exemple majorer les dotations aux établissements en fonction de l'origine territoriale des élèves<sup>25</sup>. Autre exemple : le redécoupage de la carte scolaire aurait pu permettre d'inclure centre et périphérie des agglomérations. L'on aurait enfin pu décider d'intégrer les établissements privés dans la carte scolaire (comme pour les cliniques privées assujetties à la carte sanitaire) afin de leur faire supporter une part de l'effort de mixité sociale en contrepartie des financements qu'ils reçoivent. Rien n'a été fait en ce sens, et le Parti socialiste doit à présent réaffirmer avec force l'objectif de mixité sociale.

24. C'est ce changement de paradigme qui témoigne d'une préférence pour l'efficacité au détriment de l'ambition de démocratisation scolaire.

25. Comme c'est le cas au Royaume-Uni.

Nous ne cédon pas pour autant au défaitisme et croyons fermement qu'il existe en France des voies alternatives et une place pour une ambition éducative. Cette dernière doit s'exprimer dès le plus jeune âge, en favorisant la scolarisation précoce des enfants. La création d'un vrai service public de la petite enfance est d'une impérieuse nécessité, tant pour la lutte contre les inégalités que pour le travail des femmes.

Il nous paraît également nécessaire de concentrer les moyens sur l'enseignement primaire. Au-delà des moyens qui lui sont alloués, il gagnerait à mieux s'adapter à la diversité des situations des élèves, en partant de leurs besoins réels. Sans prétendre à l'exhaustivité, plusieurs propositions peuvent être formulées dans le sens d'une pédagogie différenciée et d'une plus grande individualisation des parcours scolaires : dédoublement des classes de CP dans les zones en proie aux difficultés scolaires<sup>26</sup> ; modulation de la

26. Il s'agit de tirer les conclusions du rapport de l'Inspection générale de l'Éducation nationale sur l'expérimentation des cinq cents « CP aménagés » dans le cadre du plan de prévention de l'illettrisme.

durée d'apprentissage des savoirs en primaire en fonction du niveau des élèves, afin de garantir l'acquisition d'un socle commun de compétences avant l'entrée en sixième<sup>27</sup> en supprimant le redoublement ; redéfinition des rythmes scolaires dans le primaire, défavorables aux élèves les plus déshérités<sup>28</sup>. Au collège, et dans la même veine, il faudra absolument réussir à promouvoir, à côté du collège unique, un enseignement technique perçu comme une authentique filière d'excellence, et non plus comme le seul symbole de l'échec scolaire classique.

Prendre la mesure des besoins singuliers des enfants, c'est également accroître le taux d'encadrement par des adultes (hors corps professoral) dans les établissements où il s'impose. C'est également réaffirmer le rôle social des établissements scolaires en direction des familles en développant les aides scolaires et sociales, qui ont fondu ces dernières années.

27. Cette modulation de la durée d'apprentissage pourrait être financée par la suppression du redoublement en primaire.

28. On connaît les répercussions particulièrement négatives de la semaine de quatre jours sur les élèves issus des milieux défavorisés, livrés au désœuvrement dans des quartiers en déficit d'offre extrascolaire accessible.

Il paraît enfin indispensable de réformer l'orientation scolaire, qui ne doit pas attendre la fin de la troisième pour intervenir. Le rôle des conseillers d'orientation doit être de promouvoir et d'organiser les parcours de réussite, et non pas de conforter le défaut de connaissance et l'autocensure des parents. Cela suppose notamment de favoriser l'accès à l'information, principal discriminant social dans l'accès aux études supérieures.

### *Diversifier l'élite grâce à l'égalité des opportunités*

L'enseignement supérieur en France se partage principalement entre l'université, accessible, sans condition, après l'obtention du bac, et les grandes écoles très sélectives. Avec seulement 25 % des étudiants qui obtiennent l'ancien DEUG (bac + 2 à l'université) en deux ans, et des milieux favorisés surreprésentés dès la licence, singulièrement en troisième cycle, l'Université, néanmoins, n'échappe pas non plus à la différenciation sociale. La faculté est aujourd'hui en très grande souffrance, alors qu'elle accueille l'immense majorité des étudiants sans barrière à l'entrée. Sa situation requiert un investissement massif et

un meilleur accompagnement social des étudiants. Pour réduire la différenciation sociale dans la réussite universitaire, un « sas » en première année pourrait en particulier être créé pour mieux accompagner les étudiants dans leurs choix de filières et dans la transition du lycée à l'université. Nous avons néanmoins pris le parti de centrer notre propos sur les grandes écoles. En effet, l'élite qui en est issue détient une bonne part des solutions pouvant permettre d'établir l'égalité des opportunités dans notre pays. Une certitude : cette élite ne s'ouvrira pas spontanément. Il faut le lui imposer, car c'est à présent l'ascenseur social républicain qui est en panne.

Jamais autant qu'aujourd'hui les effectifs des grandes écoles n'auront été si homogènes socialement, la reproduction sociale et la consanguinité des élites<sup>29</sup> si grandes. La Conférence des grandes écoles le reconnaît sans mal : « Les constats actuels sont sans appel : le pourcentage d'étudiants des grandes écoles issus de milieux modestes ou

---

29. Nous ne considérons pas que l'ensemble des élites est aujourd'hui issu des seules grandes écoles.

défavorisés est extrêmement faible<sup>30</sup>. » Or, et à nouveau, les minorités visibles sont en très forte surreprésentation au sein des classes populaires. On peut donc affirmer sans grand risque de se tromper que la pluralité visible est quasiment absente des effectifs des grandes écoles<sup>31</sup>. Reste que les causes de cette uniformité sont essentiellement socio-économiques et socioculturelles : ségrégation spatiale, inégalités des chances, manque d'information et autocensure.

Remédier à cette situation, inacceptable pour une société démocratique fondée sur la fluidité de son corps social et l'absence de « caste<sup>32</sup> », implique de donner aux élèves issus des milieux modestes les mêmes opportunités de bénéficier des enseignements des grandes écoles que celles offertes aux élèves bénéficiant d'un meilleur capital social et culturel. La gauche doit s'emparer de cette nécessité qui, pour l'instant, semble préemptée par la droite<sup>33</sup>.

30. [www.cge.asso.fr/cadre\\_publications.html](http://www.cge.asso.fr/cadre_publications.html)

31. Par le passé, certaines grandes écoles, telle HEC, ont tenté de contester cette réalité en affichant la pluralité visible de leurs étudiants... étrangers !

32. Au sens où l'entendait Tocqueville dans *La Démocratie en Amérique* (1835 et 1840).

33. On peut être en désaccord avec l'objectif des 30 % de boursiers dans les grandes écoles – notamment en ce qui concerne le critère retenu (boursier), qui n'est vraisemblablement pas le bon –, mais cette volonté témoigne d'une prise en compte réelle du problème.

Elle doit en faire l'une de ses priorités et ne pas se tromper sur la méthode défendue.

Il existe de multiples initiatives visant à favoriser l'ouverture sociale des grandes écoles. On peut toutefois les ramener à deux grandes tendances adverses. Le principe du tutorat, en premier lieu, consiste à offrir aux élèves de lycées défavorisés de meilleures chances de réussite aux concours en leur transmettant la culture et l'esprit propres aux grandes écoles, tout en les accompagnant dans leur projet. Ils peuvent alors éventuellement accéder à une classe préparatoire (CPGE). Ils n'ont toutefois aucune garantie d'intégrer une grande école, puisqu'ils passeront le même concours que les autres candidats. Séduisants sur le papier, ces programmes institutionnalisés par l'ESSEC sous l'appellation « Une grande école : pourquoi pas moi ? » sont globalement peu efficaces. Il s'agit, selon nous, d'une façon de se donner bonne conscience à peu de frais, sans rien modifier fondamentalement dans la reproduction des élites. Ces dispositifs n'ont que l'illusion de l'égalité. Il est d'ailleurs assez regrettable que la Conférence des grandes

écoles, tout comme la droite, ait finalement opté pour ce modèle qui, disons-le, offre quasiment l'alibi parfait (sur le plan de la communication) pour ne rien changer.

L'alternative réside dans les Conventions d'éducation prioritaire (CEP) de Sciences Po-Paris. Depuis 2001, l'IEP signe des partenariats avec des lycées jugés en difficulté. Dès la seconde, les équipes pédagogiques y identifient les élèves susceptibles d'avoir le niveau pour entrer rue Saint-Guillaume. Au terme d'un parcours méritocratique<sup>34</sup>, soumis à des exigences spécifiques, on leur propose d'essayer de rejoindre une « fabrique de l'élite » par une voie particulière<sup>35</sup> plus adaptée à leurs compétences. Plutôt que de se présenter à un concours pour lequel les enfants de milieux défavorisés sont nécessairement moins bien préparés culturellement que leurs pairs de condition aisée, ils doivent, au cours d'un grand oral, montrer leurs qualités d'argumentation devant des personnalités

34. Sur 4 000 candidats, un peu plus de 600 élèves ont été admis depuis le début des CEP, soit un taux de sélection de 15 %, très proche de celui que l'on trouve à l'issue du concours.

35. Il existe de nombreuses façons d'entrer à Sciences Po. Au moment de leur création, les CEP étaient une onzième voie d'accès. Aujourd'hui, il en subsiste encore huit.

exigeantes<sup>36</sup>. Ils sont intégrés au cursus ordinaire et passent le même diplôme de sortie.

Sans quota, exclusivement fondés sur des critères socio-économiques pour en désigner les bénéficiaires potentiels<sup>37</sup>, les CEP répondent à un objectif de justice sociale. Cette procédure illustre parfaitement l'égalité des opportunités : si des lycéens ayant obtenu la mention « Très bien » peuvent entrer à Sciences Po sans concours, c'est qu'il est tenu compte de leur avantage. Si des lycéens placés en situation socio-économique et socioculturelle défavorable peuvent y entrer par une voie spécifique, c'est qu'il est tenu compte de leur handicap. Les CEP sont donc justes et permettent d'égaliser les opportunités d'accéder à Sciences Po pour des élèves aux origines sociales différentes. La gauche doit s'inspirer de ce modèle pour tenter de diversifier le recrutement des grandes écoles et de l'ensemble de l'enseignement supérieur sélectif. En matière d'égalité réelle, elle

36. Font ainsi partie du jury le directeur de Sciences Po, Richard Descoings, des enseignants, des responsables de grandes entreprises ou encore des responsables politiques.

37. La superposition du facteur social et de la pluralité visible est ici manifeste : deux tiers des admis ont au moins un parent né hors de France.

doit s'intéresser autant à la ligne de départ qu'à la ligne d'arrivée.

Après un début fortement contesté, le bilan des CEP ne laisse plus de place à la polémique : 73 des 78 étudiants diplômés qui ont choisi de se lancer sur le marché du travail ont une activité professionnelle qualifiée (en pleine période de crise). Il est également intéressant de constater la progression du dispositif : en 2001, il y a eu 17 admis ; en 2009, ils étaient 126, soit 10 % de l'effectif global de première année<sup>38</sup>. Parfaitement intégrés, ils obtiennent des résultats en tout point comparables à ceux qui ont réussi le concours classique, ce qui pose la question du concours comme « verrou social ». Il faut aussi noter que le nombre de lycées en partenariat ne cesse de croître : de 17 en 2001, il est passé à 74 en 2009. Si les chefs d'établissement adhèrent à ce programme, c'est qu'ils ont perçu ses vertus éducatives : remotivation des élèves, résultats scolaires en

<sup>38</sup>. Sans surprise, l'objectif de diversification sociale est atteint : les trois quarts des admis par la voie CEP sont boursiers. Ils sont enfants de chômeurs, d'ouvriers ou d'employés pour l'immense majorité d'entre eux.

fort progrès et stabilité inédite des équipes pédagogiques qui se fédèrent autour de ce nouvel horizon pour leurs élèves. Ce dernier point mérite d'être souligné. Le maintien des équipes enseignantes est en effet, on l'a vu, très ardu dans les zones dites difficiles. Or, leur stabilité influence positivement sur la réussite des élèves qui, *a contrario*, ressentent une forme de déception, voire de frustration devant le désir de certains enseignants de les quitter aussi vite que possible. Ajoutons que ce dispositif permet de lutter directement contre l'autocensure qui sévit dans les quartiers populaires. Les admis à Sciences Po qui en sont issus retournent volontiers témoigner dans leur ancien lycée. Et, parmi les récents diplômés qui ont suivi cette voie, cinq ont été élus lors des dernières élections municipales dans leur ville de banlieue, témoignant d'une volonté de prendre en charge le destin du territoire où ils ont grandi.

Pour toutes ces raisons, la gauche doit inciter les grandes écoles à mettre en place des CEP et à ouvrir leur recrutement. Enfermées dans une logique malthusienne périlleuse, celles-ci ne s'interrogent pas suffisamment sur la nécessité

de diversifier leurs effectifs. On doit les inviter à mettre en œuvre des procédures offrant une égalité des opportunités. Dans la mesure où certaines grandes écoles proposent un concours à la suite d'une classe préparatoire – dont les élèves proviennent à plus de 50 % des couches sociales supérieures –, il convient d'imaginer un programme contournant ce premier stade sélectif, qui est d'ailleurs unique au monde. Que ce soit pour les écoles de commerce ou d'ingénieurs, on peut très bien envisager le dispositif suivant<sup>39</sup> : repérage dès la seconde des élèves à potentiel dans les établissements prioritaires<sup>40</sup>, mise en place d'un parcours méritocratique jusqu'au bac et d'un concours spécifique à partir du bac<sup>41</sup> ouvrant la possibilité d'intégrer une grande école deux ou trois ans plus tard (en première ou en deuxième année) après un IUT, un BTS, ou une licence – pendant que les candidats standard sont en classe préparatoire<sup>42</sup>. Un dispositif de cette nature a été

39. Eric Keslassy, *Ouvrir les grandes écoles à la diversité*, Institut Montaigne, 2006.

40. La collaboration pédagogique entre l'équipe des enseignants du lycée et celle de la grande école est ici déterminante.

41. Ce concours serait davantage fondé sur des compétences nécessaires pour la voie choisie.

42. Les étudiants se retrouveraient en première ou en deuxième année en grande école ; à charge pour l'encadrement pédagogique d'homogénéiser les niveaux.

expérimenté avec succès à l'entrée de l'École supérieure de commerce de Grenoble. Il s'agit donc, là encore, de s'intéresser autant à la ligne de départ qu'à la ligne d'arrivée. Les grandes écoles devraient s'en inspirer pour mieux débloquent le chemin menant à l'élite et promouvoir auprès de l'ensemble de l'enseignement supérieur sélectif ces mécanismes favorables à l'égalité des opportunités, c'est-à-dire à l'égalité réelle.

### *Le marché du travail*

La bonne insertion professionnelle des minorités visibles est d'une importance cruciale. En premier lieu, l'individu concerné a droit à une égalité de traitement à l'entrée sur le marché du travail et dans la promotion interne. En second lieu, il s'agit d'un message adressé aux plus jeunes, découragés par avance de chercher un emploi.

Or, les jeunes actifs connaissent aujourd'hui la malchance historique d'être nés après les chocs pétroliers, entrant sur le marché du travail dans un contexte de crise

et de mutations économiques qui frappent plus durement les moins qualifiés. Cela rend soudain le coût social et psychologique de l'échec scolaire autrement plus grave que durant les Trente Glorieuses. Ceux qui appartiennent aux minorités visibles, peu ou pas diplômés, sans capital relationnel, ont constitué au fil des dernières décennies un public « captif » des missions locales et autres entreprises d'insertion. Pour la plupart d'entre eux, l'impression qui domine est d'avoir été « parqués » dans des stages sans avenir ; pour d'autres, l'entrée dans la vie active n'est pas marquée par le premier jour de travail mais par la première fois où, tout juste sortis de l'école, ils vont s'inscrire à l'ANPE et commencent le long parcours pour la quête d'un emploi. Restent ceux qui, malgré les embûches, ont réussi un beau parcours scolaire, mais que rattrape la discrimination à l'embauche, jamais aussi forte qu'à bac + 2.

Dramatiques pour les intéressés, ces discriminations le sont tout autant pour les générations suivantes, qui voient leurs aînés rester aux portes du marché du travail malgré

les diplômes et les compétences professionnelles si chèrement acquis au fil de leur parcours scolaire. Ainsi, lutter contre les discriminations dans l'emploi, c'est aussi redonner confiance en l'école à des populations qui, trop souvent, la considèrent comme assez peu utile.

Or, de nombreuses enquêtes démontrent que les discriminations à l'embauche demeurent une réalité avec laquelle les minorités visibles doivent composer. Par exemple, le Centre d'analyse stratégique (CAS) a montré à l'aide d'un testing particulièrement rigoureux qu'un candidat français au prénom et au nom « standard » a trois fois plus de chances de décrocher un entretien d'embauche pour un poste de serveur qu'un Français qui signale son origine marocaine par son prénom et son nom ; et la discrimination est encore plus forte pour des emplois plus qualifiés. Dans le cas des comptables, les candidats d'origine marocaine doivent en moyenne envoyer plus de dix fois plus de curriculum vitae pour obtenir autant d'invitations à des entretiens d'embauche que les candidats dont les nom et prénom évoquent l'origine

française<sup>43</sup>. On sait également que le taux de chômage des minorités visibles est, toutes choses égales par ailleurs, au moins trois fois plus élevé que la moyenne nationale.

Les intéressés vivent douloureusement cette inégalité de traitement. D'autant plus que, si les discriminations sont les plus fréquentes dans l'emploi (si l'on en juge par les réclamations reçues par la Halde), elles existent aussi dans le logement ou les loisirs. Il faut absolument combattre un phénomène d'intériorisation de cette discrimination qui finit par la rendre « normale » et débouche sur le fatalisme. En témoignage d'ailleurs l'écart important mesuré entre les poursuites judiciaires et le ressenti des discriminations. La Halde a permis de le combler quelque peu en communiquant sur la réalité des discriminations, l'importance de les déclarer et de demander réparation. Cette prise de conscience fait que, paradoxalement, elles sont encore moins bien supportées qu'avant – ce qui renforce la nécessité de les combattre.

43. Emmanuel Duguet, Noam Leandri, Yannick L'Horty et Pascale Petit, *Discriminations à l'embauche. Le testing sur les jeunes de banlieue d'Ile-de-France*, CAS, 2007.

Lutter contre les discriminations passe d'abord par un recours plus fréquent à la loi. Mais il faut bien reconnaître que le droit antidiscrimination ne se caractérise ni par sa stabilité ni par sa simplicité. La charge de la preuve, par exemple, demeure délicate à administrer. Il faut indiscutablement simplifier cette législation qui déstabilise jusqu'aux juges chargés de l'appliquer, mis dans l'incapacité de se former à des dispositions nouvelles qui se succèdent à un rythme effréné. Il est essentiel également de clarifier les objectifs des lois antidiscriminations, qui oscillent trop souvent entre la sanction et la régulation<sup>44</sup>.

Depuis le 22 octobre 2004 et le lancement en grande pompe de la Charte de la diversité, les entreprises ont choisi d'afficher une sorte d'autorégulation dans ce domaine. La gauche se trouve un peu gênée devant ce discours des milieux patronaux sur la « diversité ». D'une certaine manière, il l'oblige à abandonner à la droite un thème qui lui semblait réservé.

44. Daniel Borrillo, « Les instruments juridiques français et européens dans la mise en place du principe d'égalité et de non-discrimination », *Revue française des affaires sociales*, 2002/1 (n° 1).

Les motivations des entreprises dans la mise en œuvre de cette « politique de la diversité » sont de plusieurs ordres<sup>45</sup>. Le premier argument tient à la nécessité de revivifier une main-d'œuvre vieillissante et qui ne peut plus compter pour son renfort sur l'immigration du travail. Si la source se tarit et s'il faut compter sur la main-d'œuvre nationale, autant ne pas se priver des meilleurs parmi les minorités issues des précédentes vagues d'immigration. On peut néanmoins considérer que l'aubaine bénéficie aux entreprises autant qu'aux minorités visibles. La seconde motivation est l'image et la crainte des entreprises de se voir un jour tenter un procès pour discrimination, dont les effets seraient désastreux. En signant la Charte de la diversité, elles s'offrent un début de défense. Leur bonne volonté est en quelque sorte présumée en cas de contentieux. Il est d'ailleurs intéressant de noter que des entreprises ont déjà été condamnées pour discrimination pour des faits intervenus après qu'elles ont signé la Charte !

45. Le propos qui suit s'inspire du remarquable article de Patrick Simon, « Comment la lutte contre les discriminations est passée à droite », *Mouvements*, n° 52, 2007/4. Précisons que nous n'en partageons pas toutes les conclusions.

La troisième explication pourrait relever d'une critique de la consanguinité croissante des élites, l'efficacité professionnelle commandant alors d'introduire dans la compétition les meilleurs talents issus des minorités visibles.

Au-delà des intentions affichées ou supposées, le bilan de la Charte de la diversité est contrasté. Si l'imaginaire républicain nie les différences, il est incontestable que cette action marque une prise de conscience nette de l'importance des discriminations qui frappent les minorités visibles. En mettant au centre de la réflexion le concept d'efficacité, c'est par ailleurs une dimension positive de la pluralité visible de la société qui est défendue. *Toutefois, il est impératif de ne pas trop s'éloigner de la préoccupation initiale : faire respecter le principe d'égalité.* L'efficacité économique constitue une bonne motivation. Elle ne doit cependant jamais occulter le fait que la première motivation de la lutte contre les discriminations reste le respect de la loi qui impose l'égalité. Jusqu'à quand faudra-t-il mettre en avant d'autres éléments que la compétence des minorités visibles pour obtenir une politique de recrutement et de

promotion interne juste ? La faiblesse de la Charte de la diversité réside enfin dans l'absence de volet coercitif. Cette carence confère un aspect quelque peu creux à ce discours sur la promotion de la « diversité ».

Certains modèles, développés ces dernières années par les entreprises, méritent cependant de retenir l'attention. Il en va ainsi de la politique ambitieuse de lutte contre les discriminations mise en place par PSA Peugeot Citroën depuis 2004. Si son recours au CV anonyme ne nous semble qu'une étape vers l'égalité des opportunités (cette procédure n'objective en effet que les conditions d'obtention d'un entretien d'embauche et pas, comme on l'entend souvent, de l'accès à l'emploi), d'autres mesures sont à saluer. La direction de l'entreprise a en particulier défini un accord-cadre d'autant plus digne d'être salué qu'il a été négocié avec tous les syndicats. Cet accord introduit des procédures garantissant l'égalité de traitement devant l'emploi ainsi que dans l'accès aux formations et dans les évolutions professionnelles. Il s'accompagne d'un suivi effectif permettant de mieux déterminer l'impact de ces

procédures. Des actions internes de sensibilisation et de formation sur cette question sont développées. La lutte contre les discriminations devient ainsi un projet d'entreprise. Enfin, PSA Peugeot Citroën a établi une collaboration avec l'ANPE et les missions locales pour l'emploi afin d'engager des procédures de recrutement dans les zones urbaines sensibles pour les postes à responsabilité. Le bilan positif de cet accord-cadre est loin d'être négligeable<sup>46</sup>.

Cet exemple nous semble intéressant à suivre et à généraliser. Nous insistons en particulier sur la nécessité d'associer les syndicats aux politiques de lutte contre les discriminations au sein de l'entreprise. Il s'agit en effet de ne jamais prêter le flanc à la critique de la « diversité contre l'égalité ». Plus généralement, nous sommes partisans de conditionner un certain volume d'emplois aidés à leur recrutement dans des quartiers défavorisés. Il s'agirait là

---

46. Entre 2005 et 2007, sur les 2 436 ingénieurs et cadres recrutés par le groupe PSA Peugeot Citroën, 204 sont des minorités visibles et 92 habitent des zones urbaines sensibles (voir Daniel Bouchard, « PSA Peugeot Citroën face au testing », *Horizons stratégiques*, 2007/3, n° 5).

encore de rétablir l'égalité des opportunités. Il n'est un secret pour personne que le fait de vivre dans un quartier stigmatisé peut entraîner un traitement très défavorable. Il est donc juste de chercher à combattre cette représentation négative par des mesures fortement incitatives.

D'une façon générale, la gauche serait bien inspirée d'investir davantage le champ de la lutte contre les discriminations. Le Parti socialiste pourrait ainsi proposer la mise en place dans les entreprises d'audits des services de gestion des ressources humaines afin d'améliorer la détection des pratiques discriminantes et de se donner une chance de les limiter. Cette recommandation vaut d'ailleurs tout autant pour les collectivités publiques, fortement pourvoyeuses d'emplois et encore plus soumises à une exigence d'exemplarité. A cet égard, un bon exemple à suivre nous semble la mise en place par la Ville de Lyon d'une « mission Egalité ». Transversale, elle vise tant à détecter les processus discriminants à l'œuvre qu'à former les personnels en charge des ressources humaines pour les prévenir.

Il faut également multiplier les mécanismes (rapports publics, conférences de presse, actions en justice...) permettant de rendre public et de condamner le moindre manquement à la législation sur les discriminations dans les entreprises. Il s'agit de profiter de leurs conséquences dissuasives sur la réputation de ces dernières. C'est une politique de « tolérance zéro » qu'il faut ici appliquer si l'on veut voir les discriminations disparaître un jour, ainsi que les préjugés souvent inconscients qui les provoquent.

## **VERS UNE ÉGALITÉ DES OPPORTUNITÉS DANS LES MÉDIAS ET LA VIE POLITIQUE**

Dans l'éducation, nous l'avons vu, ce sont d'abord des inégalités socio-économiques qui sont à l'œuvre. Dans l'emploi, les écarts directement liés à la « visibilité » sont déjà plus prégnants et nécessitent de mener une politique rigoureuse de lutte contre les discriminations. Par conséquent, si le levier « social » permet sans aucun doute de faire globalement reculer les discriminations – compte tenu notamment de la forte surreprésentation des minorités visibles parmi les couches sociales les plus défavorisées –, le combat ne peut se résumer à cela. La gauche en général – et le Parti socialiste en particulier – continue trop souvent de penser que seule la question sociale mérite d'être traitée. Sa large adhésion au petit livre de Walter Benn Michaels paru en 2009, *La Diversité contre l'égalité*<sup>47</sup>, l'atteste.

Il faut pourtant sortir de cette concurrence artificielle. Moins s'attarder sur les difficultés des minorités visibles ne permettra pas de mieux résoudre les problèmes sociaux qui frappent notre pays. Et la lutte contre les discriminations ne peut se résumer à un combat de « classe », tant paraît évidente la nécessité, dans certains cas, de tenir compte de la « visibilité » des sujets. Le Parti socialiste doit se rassembler derrière une idée simple. Au-delà de la lutte contre les inégalités socio-économiques, qu'il faut mener le plus énergiquement possible, il existe des champs spécifiques qui réclament de tenir compte de la pluralité visible de leurs acteurs. Non contente de veiller au respect de l'égalité de traitement, la société doit faciliter la constitution d'une représentation fidèle du corps social qu'elle prétend incarner et éclairer. Ces domaines spécifiques, qui réclament que l'on porte une attention plus vive encore à la pluralité visible, sont les médias et la vie politique.

Dans ces deux champs, l'insuffisante représentation de la pluralité visible est invariablement et effectivement constatée, voire comptabilisée, par le CSA, par exemple au travers

---

47. Walter Benn Michaels, *La Diversité contre l'égalité*, Raisons d'agir, 2009.

de ses rapports officiels comparant la perception des télé-spectateurs sur le temps d'antenne des « Blancs » et des « non-Blancs » ou par les partis eux-mêmes, lorsqu'ils déplorent qu'il n'y ait qu'une seule élue noire à l'Assemblée nationale<sup>48</sup>. Que l'on souscrive ou non au principe des statistiques ethniques, force est ainsi de constater qu'elles existent de fait d'une manière ou d'une autre et qu'elles révèlent l'insuffisante représentation des minorités visibles dans ces champs spécifiques.

S'il ne nous semble pas souhaitable, comme le préconisent certains, d'établir un « référentiel ethno-racial » et de faire de ces statistiques ethniques un instrument de politique publique<sup>49</sup> qui inciterait voire obligerait chaque Français à se déterminer d'après cet unique attribut, en revanche, il paraît éminemment important de laisser les chercheurs contribuer à la réflexion. Si les pouvoirs publics et les

48. Il s'agit de George Pau-Langevin, députée de Paris. Elle a rédigé avec Christophe Caresche *Une République de l'égalité. Contre les discriminations liées à l'origine*, Fondation Jean-Jaurès, novembre 2009.

49. Cf. *Statistiques ethniques. Le vrai débat*, Hervé Le Bras, préface d'Elisabeth Badinter, Fondation Jean-Jaurès, janvier 2010.

acteurs privés ne doivent pas être autorisés à mettre en place une comptabilité ethnique, rien ne doit limiter les avancées des sociologues, dont les études permettent de poser un juste diagnostic sur la situation. Dans cette perspective, la statistique est un instrument de connaissance permettant de prendre des mesures qui, elles, sont politiques. Leur objectif est de favoriser l'égalité des opportunités des minorités visibles – et en aucune façon de conduire à la mise en place de quotas ethniques juridiquement très peu envisageables et aux conséquences redoutables pour la cohésion sociale.

### *Donner des couleurs aux médias*

Mur et plafond de verre : une situation déjà très grave dans les autres entreprises l'est plus encore dans les entreprises de l'audiovisuel. La raison en est simple : ce sont elles qui, pour une large part, forgent notre perception du monde. En barrant l'accès à l'antenne aux minorités visibles, ce ne sont pas seulement les salariés discriminés que les médias, télévisuels en particulier, lèsent, mais l'ensemble de la

société, à qui l'on offre une vision tronquée de la France. Et cette vision s'avère d'autant plus tronquée qu'aucune mesure ne semble par ailleurs être prise dans les reportages télévisés, les fictions, la publicité, pour abandonner une représentation stigmatisante et caricaturale des Français appartenant aux minorités visibles. Ces dernières sont en effet trop souvent cantonnées à des rôles alimentant les clichés d'un autre temps.

Depuis quelques années, certes, les médias affichent une volonté de mieux tenir compte de la pluralité visible de notre société. Les émeutes de 2005 ne sont pas étrangères à cette nouvelle préoccupation. A l'issue des troubles, le président Chirac convoque à l'Élysée les présidents de chaînes télévisées et les incite à prendre en compte cette diversité. La création de la commission Images de la diversité est une des conséquences directes de cette rencontre. Financée par le Centre national du cinéma et l'ACSé, l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, elle a pour vocation d'aider des projets audiovisuels ayant pour objectif de valoriser la diversité de la

société française au sens large. L'arrivée d'Harry Roselmack au 20 heures sur la première chaîne en est une autre, vécue comme une véritable révolution. Il est vrai que le symbole est fort. Mais le symbole seulement... Reste que l'objectif désormais affiché est d'augmenter à la fois quantitativement (le nombre de personnes) et qualitativement (selon les postes occupés) la part des minorités visibles présente dans les médias afin que ces derniers reflètent plus « réellement » la société.

En dépit de ces bonnes intentions et de quelques progrès, les résultats sont encore loin d'être satisfaisants. Sans doute, au moment du bilan, faut-il distinguer les chaînes de télévision privées et publiques. Cela peut sembler surprenant, mais les entreprises privées sont pionnières en la matière : Canal+ et les chaînes de la TNT se sont pliés assez tôt aux exigences de la pluralité visible (et du renouvellement générationnel, les deux allant souvent de pair...). En revanche, TF1 – en dehors de l'arrivée déjà citée d'Harry Roselmack au 20 heures – comme M6 paraissent peiner à intégrer cette nécessité. S'agissant de

France Télévisions, il faudra résolument inciter le groupe à l'exemplarité. Il devrait notamment mettre en place un processus de gestion des RH « intrinsèquement antidiscriminatoire » (comme le suggère la commission Médias et diversité). On est tenté de croire que France Télévisions en a grandement besoin. Au-delà du message d'autopromotion « France Télévisions nous ressemble, France Télévisions nous rassemble » diffusé sur ses antennes comme une sorte d'autojustification, le groupe fait régulièrement l'objet de vives critiques sur sa politique de ressources humaines. Rendu le 12 avril 2010, le rapport du Comité de la diversité d'Hervé Bourges pointe ainsi les innombrables dysfonctionnements du groupe : cas de « discriminations systématiques » (également relevés par les rapports de la Halde<sup>50</sup>), monochromie des invités des plateaux télé, irrespect de la nécessité de diversifier les journalistes et les animateurs à l'antenne (par exemple dans les effectifs du service des sports...), sauf en les « reléguant systématiquement sur

---

50. Publiée par la Halde en 2009, une étude de l'Ined menée à France 2, France 3 et RFO avait déjà évoqué de nombreuses personnes confiant avoir été la cible « d'insultes, de propos ou d'attitudes hostiles ou négatives sur leur lieu de travail » (homophobie, sexisme, racisme, antisémitisme...).

France Ô, transformant ainsi cette chaîne en une chaîne communautaire<sup>51</sup> » dans une logique de stigmatisation d'un autre temps.

Les ressources humaines constituent, là encore, le levier privilégié d'une action volontariste. Il s'agit de former ceux qui ont naturellement tendance à « coopter » ceux qui leur ressemblent, sans malice particulière ni racisme, mais par simple reproduction inconsciente de schémas profondément intériorisés. La transparence dans les recrutements (par la publication des offres sur Internet, par exemple) est à cet égard un outil indispensable.

Il s'agit également de faire accéder ces minorités visibles à des postes à responsabilité (managers, directeurs de programmes, etc.). On les imagine en effet sensibilisées à la nécessité de diffuser des programmes dans lesquels tous les Français puissent se retrouver et qui aideraient à prendre conscience de la pluralité visible de la société française. Il

---

51. Jean-Marc Souami, président de l'association France Télé diversités.

est particulièrement symptomatique de voir encore aujourd'hui relégué à une heure improbable un documentaire magnifique sur l'histoire des musulmans de France quand les reportages à charge, eux, trouvent toujours une place aux heures de grande écoute. De la même façon, il est toujours étonnant de ne voir des invités « différents » sur les plateaux que les jours où sont évoquées les questions d'intégration, de banlieue ou de « burqa ». Ce pays ne regorge-t-il pourtant pas d'experts, médecins, économistes, avocats, chefs d'entreprise, présidents d'associations, etc. qui relèvent des minorités visibles ? Il est de la responsabilité des chaînes de télévision, en particulier des chaînes publiques, de remédier à ces anomalies.

### *De la pluralité visible en politique*

Après la décision forte et symbolique de Nicolas Sarkozy de se doter d'un gouvernement qui ressemble davantage à la société, l'élection de Barack Obama a « incité », plus encore qu'auparavant, les partis politiques à afficher une volonté de ménager une place aux minorités visibles. Dans

la foulée de cet événement outre-Atlantique encore impensable il y a quelques années, les élections européennes de 2009 ont ainsi marqué un progrès sensible<sup>52</sup>. Après une première amélioration constatée sur le plan municipal, à partir cependant d'un niveau de départ très bas<sup>53</sup>, on était en droit de croire que la bonne dynamique était lancée. Mais l'effort a fait long feu. En dépit des promesses renouvelées, souvent à grand renfort de médias, les résultats des élections régionales de 2010 en matière de pluralité visible ne correspondent pas à l'avancée significative attendue. La gauche peut certes se targuer de quelques progrès non négligeables sur le plan local – pour les équipes municipales de Lyon ou de Paris, notamment –, bien plus que la droite qui tend à cultiver une « diversité » par la nomination et donc par le fait du prince, plutôt que par le suffrage. Mais comment occulter le tableau si peu

52. Le nombre de députés européens élus sur le territoire métropolitain relevant de notre définition des minorités visibles a doublé – passant de 3 à 6 – alors même que le nombre total de sièges attribués à la France baissait. En termes relatifs, la pluralité visible représente 8,7 %.

53. Le Haut Conseil à l'intégration a montré que les élus issus, eux-mêmes ou par leurs parents, de l'immigration extra-européenne ne représentent que 6,68 % du total des conseillers municipaux des villes de plus de 9 000 habitants en 2008. Mais la progression est réelle depuis 2001, puisque ce pourcentage s'élevait alors à 3,18 %. Il faut tout de même noter que la pluralité visible est presque totalement absente au niveau de la fonction de maire.

reliant de la représentation nationale ? Sur les 555 députés de métropole, trois relèvent des minorités visibles (soit 0,54 %) ; sur les 305 sénateurs métropolitains, quatre relèvent des minorités visibles (soit 1,31 %) ; ainsi, au total, la pluralité visible représente 0,81 % des parlementaires élus en métropole<sup>54</sup>.

L'idée que les élus représentent la nation comme une entité unique, et non chacune de ses composantes, a trop souvent servi à justifier le manque de pluralité visible sur la scène politique et à perpétuer l'existence d'une « caste » repliée sur elle-même, ce qui dévalorise un peu plus encore l'image de la vie publique. Force est de constater qu'il existe un profil type du parlementaire : c'est un homme blanc, de plus de 55 ans, appartenant aux couches sociales supérieures. Si bien que la représentation nationale n'est pas du tout à l'image de la société.

---

54. Rappelons que, dans notre esprit, les minorités visibles regroupent les personnes qui sont issues d'une immigration récente (africaine et asiatique) ou nées dans les DOM-TOM (ou qui en sont originaires). Ces chiffres proviennent d'Eric Keslassy, *Ouvrir la politique à la diversité* (Institut Montaigne, 2009).

Pour quelles raisons la demande de pluralité visible est-elle légitime dans le champ politique ? Tout d'abord, il s'agit de respecter nos grands textes, qui prévoient que tous les citoyens « sont également admissibles à toutes dignités, places et emplois publics, selon leur capacité et sans autre distinction que celle de leurs vertus et de leurs talents<sup>55</sup> ». Ensuite, nous avons su faire beaucoup mieux par le passé. Paradoxalement, les Noirs étaient bien plus présents dans la vie politique française il y a cinquante ans. Enfin, si une « représentation miroir » n'a pas grand sens, il ne faut pas oublier que la très forte distorsion entre la composition sociologique de la société et celle des parlementaires a un impact sur le travail législatif. Est-il si absurde de penser que des minorités visibles en plus grand nombre se saisiraient plus sérieusement de la question des discriminations ou de la situation des banlieues ? Est-il illogique d'imaginer qu'elles auraient beaucoup plus vivement alerté l'opinion lors de l'adoption du désastreux article 4 de la loi de février 2005 reconnaissant le « rôle positif » de la colonisation ?

---

55. Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789), article 6.

Est-il anodin de constater que c'est par Christiane Taubira que la loi de 2001 faisant de l'esclavage un « crime contre l'humanité » a été portée si énergiquement ? On le voit : dénoncer certains textes, en favoriser d'autres ; une plus grande prise en compte de la pluralité visible peut directement servir l'intérêt général – l'intérêt national.

Tenter de remédier à la faible représentation politique des minorités visibles suppose préalablement de revenir sur les principaux facteurs de blocage. Le système politique a ceci de particulier qu'il est « ultraconcurrentiel ». La place obtenue si difficilement – le nombre de sièges est par définition limité – est conservée aussi longtemps que possible, ce qui entrave tout renouvellement générationnel qui profiterait, au moins en partie, aux minorités visibles. Le Parti socialiste, qui vient de prendre la tête d'un combat contre le cumul des mandats, ne doit plus reculer. Son programme pour 2012 devrait même aller plus loin en proposant la fonction unique avec une limite dans le temps (trois mandats successifs paraissent une bonne mesure) et en amorçant une réflexion de fond sur le statut de l'élu. Il s'agit

finalement d'ouvrir un monde particulièrement fermé et qui se caractérise avant tout par un puissant conservatisme, frein à notre démocratie.

Quelques déclarations récentes témoignent du chemin qui reste à parcourir pour offrir aux minorités visibles un destin politique. Patrick Ollier, député UMP des Hauts-de-Seine, affirmait en 2008 devant les caméras de France 2 que les « candidats de couleur » n'avaient pas été élus « parce qu'ils n'avaient pas le niveau pour ces élections ». Lors de la dernière campagne régionale, le maire UMP de Franconville, Francis Delattre, n'a pas hésité à déclarer publiquement qu'il avait d'abord cru que la tête de liste socialiste du Val-d'Oise, Ali Soumaré, était « un joueur de l'équipe de réserve du PSG ». Et, comme cela ne suffisait pas, il a affirmé quelque temps plus tard, avec d'autres élus de droite, qu'il était un « délinquant multirécidiviste chevronné » ! Ainsi, un jeune Noir qui habite Villiers-le-Bel est nécessairement un dangereux délinquant ou un footballeur... mais surtout pas un militant politique assidu qui se voit offrir une chance de convaincre ses concitoyens de lui apporter leurs suffrages.

Plutôt que de reconnaître et de combattre leur propre conservatisme, les partis politiques préfèrent trop souvent encore l'attribuer aux électeurs, qui ne seraient pas encore disposés à voter pour un candidat « visible ». Toutes les études démontrent pourtant le contraire : 85 % des Français se déclarent en effet prêts à voter pour un candidat issu des minorités visibles lors d'une élection législative<sup>56</sup>.

Craignant de trahir son idéal universaliste tout en considérant, on l'a vu, le vote des minorités visibles comme acquis, la gauche n'a pas suffisamment cherché à améliorer leur représentation politique<sup>57</sup>. Dans les années 1980, à une époque où les jeunes Français issus de l'immigration étaient hautement plus « désireux » de politique qu'ils ne semblent l'être aujourd'hui – comme l'atteste en 1983 la Marche pour l'égalité, curieusement rebaptisée Marche des beurs –, en dehors de ceux passés par SOS Racisme,

56. Sondage réalisé par l'Institut CSA : « Les Français et les discriminations dans le monde politique », décembre 2008, in Eric Kessler, *Ouvrir la politique à la diversité* (Institut Montaigne, 2009).

57. Cf. *Représenter la diversité : opportunité ou fardeau électoral ?*, Sylvain Brouard et Vincent Tiberj, Fondation Jean-Jaurès, septembre 2006.

leurs débouchés politiques à l'échelle nationale étaient quasiment inexistants. C'est également vrai au niveau local jusqu'à ces dernières années, où bien peu d'élus des « quartiers » ont pu siéger dans des conseils municipaux – ils sont trop souvent relégués en fin de liste en position non éligible. Ceux qui ont pu « arracher » une place recevaient quasiment toujours une délégation en rapport avec les zones difficiles, où ils devaient jouer un rôle de pompier. Rien d'étonnant à ce qu'ils aient fini par passer aux yeux de la population pour des « beurs de service », des cautions de l'antiracisme de gauche.

Durant les années 1990, c'est bien d'un rendez-vous totalement manqué entre la gauche et les minorités visibles qu'il faut parler. Alors que les héritiers de la Marche pour l'égalité manifestaient encore un intérêt pour la politique, les partis restèrent le plus souvent sourds à leur soif de reconnaissance. Ce qui frappe ici, c'est leur incapacité – et il ne s'agit pas seulement de la gauche – à répondre positivement à la volonté légitime des minorités visibles d'être considérées comme partie intégrante de la communauté nationale.

Le temps a passé. Le Parti socialiste a bien mis en place des « circonscriptions fléchées diversité » lors des élections législatives de 2007, mais la volonté politique a finalement manqué : terres de mission, parachutages en terrain miné et dissidences locales mal gérées ont logiquement donné un résultat accablant. Découragé, rattrapé aussi par le désenchantement plus général qui frappe la politique, le militantisme politique des minorités visibles s'est sans doute aussi essoufflé dans les quartiers en difficulté.

Une réforme des processus de désignation des candidats aux élections législatives pourrait donner une nouvelle vigueur à l'engagement politique des minorités visibles. Pourquoi ne pas envisager de mettre en place des primaires ouvertes aux « sympathisants<sup>58</sup> » dans chaque circonscription, permettant par exemple de voir émerger des candidats issus des quartiers et soutenus par des habitants qui se reconnaîtraient en eux ? Est-il bien compréhensible que les

---

58. On peut penser à une adhésion à faible coût (de 1 à 5 euros) pour participer à ces primaires.

circonscriptions de nos départements de banlieue, par exemple, ne comptent pas le moindre député relevant des minorités visibles, alors que leur composition sociologique devrait y inciter ?

La gauche ne peut plus accepter cette situation. Il ne s'agit pas de donner un droit supplémentaire aux Français relevant des minorités visibles, qui ne peuvent demeurer définitivement enfermés dans leur posture d'outsiders, mais de leur accorder les mêmes opportunités que celles qui sont offertes aux candidats « standard ». Il ne faut en outre jamais perdre de vue que, à chaque étape du parcours de ces candidats « atypiques », des retards devront être rattrapés pour mieux prendre en compte leurs spécificités. A cet égard, le Parti socialiste doit se montrer volontariste. Investir ces candidats ne suffit pas. Le Parti socialiste doit envisager un accompagnement intelligent, comprenant des formations et une valorisation, et permettre ainsi aux talents de s'imposer en déjouant les préjugés qui ont la vie dure (la même réflexion s'impose d'ailleurs à propos de l'investiture des femmes).

Quelques candidats et élus ne suffisent pas. C'est à un profond réinvestissement politique des quartiers populaires que le Parti socialiste devrait s'atteler sans attendre. L'ouverture de véritables « écoles de formation politique » aurait ainsi le mérite d'offrir à cette jeunesse délaissée une alternative aux explosions de révolte auxquelles la société tout entière semble s'être collectivement résignée. Par souci de transparence, il serait sans doute intéressant (et peut-être efficace) qu'il soit la première formation politique à publier un rapport annuel rendant compte de ses efforts pour promouvoir la pluralité visible, s'agissant de ses structures internes comme de ses élus.

Ces mesures de correction dictées par la nécessaire égalité des opportunités ne seront sans doute, si elles sont bien mises en œuvre, appelées qu'à être temporaires. Un horizon de dix ans pourrait ainsi être fixé, au terme duquel il serait dressé un premier bilan. L'ambition ultime reste de voir définitivement se fondre dans le paysage, sans toutefois jamais disparaître, cette pluralité visible qui est l'essence même du creuset français.

## **EN GUISE DE CONCLUSION...**

« La véritable égalité, ce n'est pas de constater des égaux, c'est d'en faire », disait Léon Gambetta. Gageons que le Parti socialiste saura faire sienne cette maxime républicaine d'une brûlante actualité.

COLLECTION DIRIGEE PAR GILLES FINCHELSTEIN  
ET LAURENT COHEN

ISBN : 978-2-36244-006-9

© EDITIONS FONDATION JEAN JAURES  
12 CITE MALESHERBES - 75009 PARIS  
[www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)

CONCEPTION MAQUETTE : A&CO - IOW  
REALISATION : REFLETSGRAFICS

Eric Keslassy  
Najat Vallaud-Belkacem

# Pluralité visible et égalité des opportunités

Débat sur l'« identité nationale », déchéance de la nationalité française, stigmatisation des Roms... Pour détourner l'attention de la pauvreté de son bilan, la droite fait feu de tout bois et met gravement en péril la cohésion de notre société.

Pourtant, entre ceux qui pensent naïvement que le temps pourra résoudre toutes les difficultés d'intégration des minorités visibles et les « différentialistes » qui ne savent lire les rapports sociaux et politiques que sous l'angle ethnique, une autre voie existe. Présentée dans cet essai, elle vise à mieux prendre en compte la pluralité visible de notre société en mettant en œuvre des mesures fondées sur l'égalité des opportunités.

[www.jean-jaures.org](http://www.jean-jaures.org)

ISBN : 978-2-36244-006-9  
6 €